



Compte Rendu du CTPD du 11 mai 2010

SECTION LOIRET

le 11 MAI 2010

Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Monsieur le Président de la DRFIP,
Nous vous informons de la création de notre nouveau syndicat : CGT Finances Publiques. Si celui-ci rassemble les agents du Trésor et des Impôts, il n'accepte toujours pas la fusion telle que l'administration l'impose.

La DGFIP deux ans après c'est :

- ⊗ Une réalité inacceptable de destruction de nos emplois, de nos services,
- ⊗ une dégradation de notre technicité de notre savoir-faire
- ⊗ une demande d'adaptation constante aux multiples changements
- ⊗ une perte importante de tous les repères
- ⊗ une pression hiérarchique croissante
- ⊗ une dictature des objectifs et des indicateurs
- ⊗ un stress et un mal être de plus en plus importants
- ⊗ une souffrance au travail pouvant conduire à l'irréparable

Nous portons aujourd'hui, à travers ce CTPD, ces revendications :

- ⊗ L'arrêt de la mise en place des réformes et protocoles de travail (SIP, POLES, GFU, CDI-CDIF, CHORUS...)
- ⊗ L'arrêt des suppressions d'emplois
- ⊗ L'abrogation de la loi sur la mobilité
- ⊗ Le maintien et l'amélioration de nos missions de service public
- ⊗ La revalorisation indiciaire des carrières
- ⊗ Les moyens supplémentaires matériels et humains nécessaires à la réalisation de toutes nos missions
- ⊗ **Et le maintien de notre statut et du code des pensions.**

Nous attendons de ce CTPD des décisions constructives et bénéfiques pour chacun.

Suite à notre déclaration, le Président nous répond :

- La loi de mobilité de s'applique pas dans notre administration.
- Il n'y a pas de dégradation de notre technicité, de notre savoir, vous avez des formations.
- il faut bien des indicateurs pour piloter cette «grande maison » ! Il n'y aura pas de dictature des objectifs.
- La souffrance au travail est un sujet à utiliser avec grande prudence, rien à voir avec France Télécom.
- Aucune remise en cause de notre statut.

Notre analyse :

Parini dit que la loi de mobilité ne s'appliquera pas jusqu'en 2012 mais après ? Nous n'avons aucun écrit, donc aucune certitude !

Si la polyvalence peut apparaître «naturelle » dans les petites structures, elle n'est que le reflet du manque d'emplois et apparaît comme la solution idéale pour la direction. Pour les personnels, il en est tout autre, la poly-compétence , plus positive pour les personnels découlent forcément de la nécessaire reconnaissance des qualifications et des rémunérations.

A ce 1^{er} CTPD de la DGFIP, plusieurs points ont été abordés :

- ⊗ Approbation du règlement intérieur à l'unanimité

☞ Mise en place du SIP de Montargis :

La cuisine du 2^e sera construite avant la démolition de l'actuelle.

La caisse :

Pas de caisse à l'étage, mais 2 caisses dont une pour le SIE au RDC.

En attendant l'arrivée de la Trésorerie municipale qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année, la caisse sera tenue par un agent du secteur recouvrement du SIP.

L'administration va prendre le temps d'examiner la surcharge de pour le Secteur Public Local.

Les membres du CHS suivront les travaux avec la Direction.

Une mise au point est prévue dans les 6 mois suivant l'ouverture du SIP de Montargis.

Contre : 2 CGT et 2 FO

Abstention : 2 SNUI ET 1 CFTD

Pour : 1 CFTC et l'Administration

☞ Le SIP de Gien, la Trésorerie SPL de Gien et le SIP de Montargis ont comme horaire de fin d'après-midi 16 heures, nous avons donc demandé que ces horaires soient appliqués au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

Le Président examinera la question de l'harmonisation des horaires d'ouverture.

☞ Horaires Variables :

Les agents du SPI de Gien, et de la Direction ont été consulté sur la mise en place des nouveaux horaires variables

Plages variables : 7h30 / 9h 30, 11h30 / 14h et 16h / 19h

Plages fixes : 9h30 / 11h30 et 14h / 16 h

Vote pour à l'unanimité

☞ Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Gien

8h30 / 12 et 13h30 / 16 heures

Adopté

☞ L'administration nous informe du transfert de 2 emplois (1A et 1B) du SIE Orléans-Ouest à la Direction (pole fiscal)

☞ Questions diverses abordées par les représentants du personnel :

- Le Président doit écrire de nouveau au maire de Beaugency, pour les travaux à effectuer au 1^{er} étage
- La Trésorerie des Amendes et la Paierie Régionale pourraient être réunies dans les locaux de l'actuelle Trésorerie d'Orléans, Avenue de Paris
- **Plate-forme CHORUS :**

Les nouveaux services de Chorus qui doivent regrouper 41 agents, si tout va bien, pourraient s'installer rue de Paris dans les anciens bureaux de l'INSEE. Le CTPC sur cette mise en place aura lieu le 26 mai 2010, ensuite les agents qui pourraient être intéressés seront consultés officiellement (services concernés).

- Expertise prévue pour le bâtiment P1 par la DPAEP.
- Nous avons évoqué les remarques du registre hygiène et sécurité du SIP de Pithiviers, ces dernières seront à nouveau évoquées lors du prochain CHS.
- Un tableau récapitulatif des emplois avant et après fusion par filière est en cours.
- **Enfin nous avons réitéré notre demande de compensation des décharges syndicales, non prises en compte dans le calcul de l'ORE et TSM, pour nous permettre de faire correctement notre travail de représentant du personnel, sans pénaliser nos collègues.**

Pour plus de renseignements veuillez contacter vos représentants:

Titulaires : Sandrine Allain, Patricia Rodrigues

Suppléantes : Francine Ponson-Liger

Expert : Michèle Marchal